Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260902-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-02
Virement de crédits dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2026

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260902-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-02

Finances

VIREMENTS DES CRÉDITS DANS LE CADRE DES ENVELOPPES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET VILLE

Rédacteur : Arnaud Sanjosé
Rapporteur : Joëlle Lecompte

Par délibération n°2026-03-03 du Conseil municipal du 05 mars 2026, l'assemblée délibérante a fixé le seuil de fongibilité des crédits entre les chapitres à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ce dispositif permet de couvrir des dépenses non prévues dans le budget primitif, sans nécessité de vote des membres du Conseil municipal. Le dispositif donne plus de flexibilité à l'ordonnateur et lui permet d'être réactif face à une dépense non prévue.

Néanmoins, le Conseil municipal doit être informé des virements effectués.

Il est ainsi porté à la connaissance du Conseil municipal les opérations effectuées dans ce cadre.

- Virement de crédit N° 1 du 16 juillet 2026 en section d'investissement du budget ville entre les chapitres 20, 21 et 23 afin de régulariser des imputations comptables :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2128-70 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**2 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2312-35-518 : CHEMINS DE PATRIMOINE	0.00 €	2 592.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-518 : Agencements et aménagements de terrains (en cours)	7 092.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**7 092.00 €**	**2 592.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**7 092.00 €**	**7 092.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

- Virement de crédit N° 2 du 27 juillet 2026, en section d'investissement, afin de mobiliser des crédits de paiement supplémentaires (CP) pour solder les autorisations de programmes (AP) Maison des solidarités Simone-Veil et rénovation énergétique du groupe scolaire le Moulin. Ces crédits sont pris sur l'AP/CP pour les travaux d'aménagement du Crann :

G.B.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260902-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2312-31-325 : PARC DU CRANN	56 977.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-33-420 : MAISON DES SOLIDARITES	0.00 €	41 641.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-37-213 : RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE DU MOULIN	0.00 €	15 336.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**56 977.00 €**	**56 977.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	56 977.00 €	56 977.00 €	0.00 €	0.00 €

Annexes :

- Certificats administratifs

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 17 septembre 2026 : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850